



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : PRESTATIONS DE TRANSPORTS  
COLLECTIFS AVEC CHAUFFEURS - LOT 1  
TRANSPORTS D'ENFANTS ET D'ADULTES EN  
AUTOCAR AVEC CHAUFFEURS EN REGION  
ILE-DE-FRANCE PASSE AVEC LA SOCIETE LES  
CARS BLEUS**

**DÉCISION N° AU-19-171  
EN DATE DU 12 AVRIL 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 12 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2019 d'attribuer le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – lot n° 1 Transport d'enfants et d'adultes en autocar avec chauffeurs en région Ile-de-France, à la société LES CARS BLEUS, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société LES CARS BLEUS – 17, rue Cochery – 45330 MALESHERBES, représentée par Madame MILLE Emmanuelle, Présidente, le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – lot n° 1 Transport d'enfants et d'adultes en autocar avec chauffeurs en région Ile-de-France.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum. Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix.

L'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190412-lmc1H6239H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190412-lmc1H6239H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019  
Date de Publication : 12/04/2019